



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Anizy-le-Grand

SEANCE DU 07 AOUT 2020

Date de la convocation : 31 juillet 2020

Date d'affichage : 07 août 2020

L'an deux mille vingt, le sept août à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Ambroise CENTONZE SANDRAS, maire.

Présents : GAUDION Benoît, SAMSON Roland, CENTONZE SANDRAS Ambroise, PASQUIER Jean Pierre, CARLIER Phillipe, MENNECART David, ARTUS Patricia, LECLERE Philippe, AURIBAUT Christiane, AUDREN Antonia, RICHARD Dominique, HAMM Olivier, MARC Vincent, PICHENOT Florence, LOURY Laurette, BELLOT Synthias, BRENDER Natacha, ANGLADE Cyril, BRUNEEL Margareth, GADRET Guénoilé

Représentés : AZEVEDO Alcinda par CENTONZE SANDRAS Ambroise, BARE Frédéric par AUDREN Antonia, TIRVAUDEY Chrystel par RICHARD Dominique, VAN ROY Elise par BELLOT Synthias, TUJEK Annie par GADRET Guénoilé, HEDE Christophe par PASQUIER Jean Pierre

Absents : LEBLANC Brigitte

Secrétaire : Monsieur SAMSON Roland

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

75_2020 - Election des grands électeurs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20+6	26	0	0	0

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le vendredi 07 août 2020 à 18h30

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu le jugement du tribunal administratif en date du 24 juillet 2020,
Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 30 juillet 2020 portant convocation du conseil municipal,
Vu la circulaire préfectorale

Composition du bureau électoral

1. Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. PASQUIER Jean-Pierre, M. CARLIER Philippe, M. ANGLADE Cyril, M. GADRET Guénolé.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 1

Composition des listes :

La liste d'Ambroise CENTONZE SANDRAS est composée par

1. Ambroise CENTONZE SANDRAS
2. Alcinda AZEVEDO
3. Frédéric BARE
4. Patricia ARTUS
5. David MENNECART
6. Christiane AURIBAUT
7. Philippe LECLERE
8. Antonia AUDREN
9. Jean-Pierre PASQUIER
10. Florence PICHENOT
11. Philippe CARLIER
12. Elise VAN ROY
13. Benoît GAUDION
14. Natacha BRENDER
15. Guénolé GADRET

1. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

- liste menée par Ambroise CENTONZE SANDRAS : 27 voix

Ainsi 15 sièges ont été attribués.

Election des suppléants

Les listes déposées et enregistrées : 1

Composition des listes :

La liste d'Ambroise CENTONZE SANDRAS est composée par

1. Synthias BELLOT
2. Olivier HAMM
3. Laurette LOURY
4. Cyril ANGLADE

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

- liste menée par Ambroise CENTONZE SANDRAS : 27 voix

Ainsi 4 sièges ont été attribués.

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h50 .

Fait à ANIZY-LE-GRAND, les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Roland SAMSON



Le Maire,
Ambroise CENTONZE SANDRAS

